🚣 L'ostéopathie



Mutuelle Familiale des Cheminots de France

Votre mutuelle vous accompagne au quotidien à travers ses fiches prévention.

Rejoignez vite la Mfcf grâce au bulletin d'adhésion au dos, Vous ferez le choix d'une vraie Mutuelle santé :

- Garanties adaptées aux besoins et moyens de chacun
- Accès à un réseau de professionnels de soins Bonne lecture!



Les bienfaits de l'ostéopathie

DÉFINITION

L'ostéopathie est une méthode thérapeutique manuelle qui consiste à déterminer et à traiter les restrictions de mobilité qui peuvent affecter l'ensemble des structures composant le corps humain. Médecine manuelle, l'ostéopathie vise à comprendre les causes des symptômes du patient à partir d'une analyse des différents systèmes du corps humain dans leur ensemble.

La main de l'ostéopathe

Le principal outil de travail de l'ostéopathe est sa main. La méthode de l'ostéopathie n'est ni brutale ni douloureuse.

Grâce à sa main, l'ostéopathe peut : palper, tester, diagnostiquer, corriger et contrôler son patient.

La main des ostéopathes est éduquée à percevoir :

- Des structures anatomiques
- Des macro-mouvements (visibles)
- Des micro-mouvements (invisibles, mais perceptibles au toucher), induits par le Mécanisme Respiratoire Primaire (MRP)
- Les micro-mouvements qui animent les fasciæ.

Quelles sont les différences entre l'ostéopathie et la chiropratique?

La chiropratique est une pratique manuelle non conventionnelle qui vise à la prévention, au diagnostic, au traitement des troubles de l'appareil locomoteur, de la colonne vertébrale, des membres inférieurs et supérieurs, et de leurs effets néfastes sur la santé humaine tandis que l'ostéopathie est une méthode thérapeutique manuelle qui s'emploie à déterminer et à traiter les restrictions de mobilité qui peuvent affecter l'ensemble des structures composant le corps humain.



Qui est concerné par ces méthodes ?

Tous, adultes et enfants peuvent bénéficier des deux méthodes avec des traitements adaptés selon les patients.

LES PLUS DE LA MCC
Tout comme l'acupuncture
ou la sophrologie, ces 2 méthodes
appartiennent aux médecines
douces. Pratiquées par peu
de médecins conventionnés,
elles bénéficient toutefois de
conditions particulières de
remboursement par la Sécurité
sociale mais la MFCF peut
rembourser les consultations non
prises en charge par la SS ou la
CPRP.

- Ostéopathe repris sur les fichiers ADELI et agréé par les DASS à hauteur de 60€ / an pour les adhérents à la garantie Base Plus et Complète, 120€ / an pour la garantie Complète Plus avec le Pack Santé.
- Chiropracteur diplômé de l'IFEC, 120€ / an pour la garantie Complète Plus avec le Pack Santé.

















